

# **BRÈVE HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ**

par

ALEXANDRE MARIE

Éditions Saint-Remi

– 2018 –

## Du même auteur aux Éditions Saint-Remi :

### **LES DEGRÉS DE LA VIE**, 199 p., 16 €

La compréhension de la vie en ce qu'elle a d'irréductible aux lois de la matière requiert une théorie de l'âme, sans laquelle ce qui fait la spécificité des corps vivants par rapport aux corps bruts demeure insaisissable. Cette théorie doit prendre en compte la plus haute manifestation de la vie, celle de l'esprit, qui se manifeste chez l'être humain. Saint Thomas aborde la question avec une précision, une rigueur de pensée et une cohérence qui n'ont pas d'équivalent, Aristote mis à part, dont par ailleurs il s'inspire largement. Depuis la nutrition jusqu'à la conception intellectuelle, en passant par la sensation et les passions, toutes les activités de l'homme sont passées en revue dans le dessein de réussir à intégrer une telle diversité vitale dans le cadre d'une théorie de l'âme qui soit à même d'en rendre compte, tout en respectant l'unité substantielle de l'être humain.

### **MAL ET BÉATITUDE**, une enquête sur le bonheur chez Saint Thomas, 183 p., 15 €

La question du mal ou de la béatitude a toujours agité l'esprit humain. Cette étude thomiste vient apporter les réponses à ces questions par une démarche rationnelle accessible à tout esprit droit en recherche de vérité. C'est en quatre parties que seront traitées les deux notions qui font l'objet de cette recherche : les trois premières s'en tiennent à une rigoureuse démarche philosophique, la dernière s'ouvrant sur une perspective théologique qui prend en considération le donné révélé et la lumière que la foi est en mesure de projeter sur les conclusions atteintes dans les trois parties précédentes par la raison prenant appui sur ses seules ressources naturelles. Une riche bibliographie est affichée en fin d'ouvrage, dans laquelle l'auteur a largement puisé pour appuyer son exposé.



Éditions Saint-Remi  
BP 80 – 33410 Cadillac  
[www.saint-remi.fr](http://www.saint-remi.fr)

« - Quel est votre but ?, demandait un jour Jaurès à Ferry.  
- Mon but, répond Ferry, c'est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi<sup>1</sup>. »

« La laïcité est la pierre précieuse de la Liberté. La Pierre nous appartient à nous, maçons. Nous la recevons brute, nous la taillons au fil du temps, elle nous est chère parce qu'elle nous servira à bâtir le Temple idéal, le futur heureux de l'Homme dont nous voulons qu'il soit le seul maître<sup>2</sup>. »

« En moins de cinquante ans, la France catholique, fille aînée de l'Église, deviendra tout autant la fille aînée de la Maçonnerie (...) Engagé, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un combat contre tous les despotismes, politiques ou religieux, l'ordre maçonnique s'identifiera en France et dans tous les pays d'Europe sur qui s'étendra son influence, au combat pour l'établissement des libertés publiques et de la laïcité. Ce sont encore de nos jours les valeurs fondamentales de la République Française<sup>3</sup>. »

## 1. DÉFINITIONS : LAÏCITÉ ET LAÏCISME.

Le mot laïcité, provient du mot « laïc », issu du latin *laicus*, lui-même du grec *laikos*, signifiant ce qui appartient au peuple (*laos*), par opposition à l'adjectif *klérikos*, dérivé du substantif *kléros*, ce qui a été mis à part, séparé du commun, le clergé. Le mot « laïcité », tout comme ses dérivés (laïcisme, laïciser, laïcisation), sont des néologismes forgés dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle afin de traduire la nature du processus de rupture politico-religieux qui a cours en France depuis la Révolution de 1789. A travers ce nouveau concept de philosophie politique, le « principe de laïcité », on entend signifier la nouveauté absolue d'un pouvoir politique se déclarant

---

<sup>1</sup> Louis Capéran, *Histoire contemporaine de la laïcité française*, T. I, Rivière-1957, p. 12

<sup>2</sup> *La laïcité : 1905-2005*, Edimaf, 2005, p. 117, livre collectif sur la laïcité publié par le Grand Orient de France à l'occasion du centenaire de la loi de séparation de 1905

<sup>3</sup> *1728-2003 : 275 ans de maçonnerie française*, <http://www.godf-eauvive.org/24,5,7,0,7/----ans-de-Maçonnerie-francaise.html>

incompétent en matière religieuse et prétendant adopter une attitude de « neutralité » vis-à-vis de la religion. Ce passage du régime de catholicité à celui de laïcité constitue un véritable tournant anthropologique : on passe « du monopole de la vérité régnante au pluralisme des systèmes de conviction et de référence, à ce que Max Weber nommait le “polythéisme des valeurs”. Il tourne une page dans l’histoire de l’humanité et inspire une expérience sociale inédite (...) Pour la première fois, une société renonce à chercher en Dieu son lien, son garant, son fondement, pour s’en tenir à un contrat entre ses membres où leur accord à la majorité décide du statut accordé à la religion<sup>4</sup>. »

Les catholiques libéraux aiment à distinguer entre la « laïcité », qu’ils considèrent comme étant légitime, et le « laïcisme », qui serait une idéologie hostile à la religion, assimilé à de l’athéisme militant, cherchant à éliminer toute présence religieuse de l’espace public et à réduire la vie religieuse à la seule sphère privée. Mais cette distinction ne saurait en aucun cas être acceptée, car elle identifie à tort la « laïcité » (la fallacieuse et impossible « neutralité » de l’État vis-à-vis de la religion, qui n’est en fait rien d’autre que son rejet pur et simple) avec la doctrine catholique de la distinction légitime du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, en accord avec la parole évangélique « rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mt. XXII, 21), qui en aucun cas n’exonère César du devoir qu’il a lui-même aussi de rendre à Dieu ce qui lui revient en justice, à savoir, un culte public et la garantie que les institutions et les lois civiles respectent le magistère ecclésial en matière de foi et de morale. Par conséquent, il vaudrait mieux distinguer une « laïcité » modérée ou limitée, qui exige ladite « neutralité » seulement pour l’État et pour ses services, d’une « laïcité » radicale, (le « laïcisme »), qui interdit la présence de toute référence religieuse dans l’espace

---

<sup>4</sup> Émile Poulat, Documents Épiscopat, 2001 : *La laïcité qui nous gouverne au nom de l’État*, p. 3, <http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-vevques-de-france/publications/documents-episcopat/2001/n89--la-laicite-qui-nous-gouverne-au-nom-de-l-etat.html>

public, la religion n'étant admise que dans le domaine de la vie privée, en dehors de toute manifestation sociale et publique<sup>5</sup>.

Un mot sur le terme connexe et très répandu de « sécularisation » : le latin *saeculum* (monde, siècle) a donné le mot « séculier », ce qui appartient au « siècle », à la vie profane, par opposition à ecclésiastique ou encore à « régulier », celui qui vit selon la règle de son ordre religieux. De « séculier » dérive « séculariser » : rendre au « siècle », faire passer des biens d'une personne de l'état ecclésiastique à l'état séculier et, par extension, faire passer dans le domaine de l'État : ainsi la sécularisation des biens du clergé en 1789, et dans ce cas le terme revêtit un caractère juridique. Mais il convient de distinguer le terme « laïcisation », qui relève de l'ordre institutionnel et juridique, et qui exprime un volontarisme politique de déchristianisation sociale, de celui de « sécularisation », qui renvoie en général au domaine socio-culturel, et qui désigne un certain détachement social à l'égard de la religion en matière de mentalité et de mœurs, tel celui qui eut lieu en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, suite à l'œuvre des « philosophes » et des encyclopédistes, ainsi qu'à l'intense activité des loges maçonniques, des salons et des sociétés de pensée où se diffusaient les idées des « Lumières », qui visaient l'« émancipation » de l'homme par la libération des pratiques individuelles et sociales de la tutelle religieuse.

Ainsi, « la sécularisation concernerait avant tout le rôle de la dynamique sociale et impliquerait une relative perte de pertinence sociale, culturelle (et, en conséquence, individuelle) des univers religieux par rapport à la culture commune (ce qui n'est pas, d'ailleurs, sans impact sur les institutions). Ceux-ci sont moins (ou ne sont plus) des cadres normatifs orientant les conduites sociales dans de nombreux secteurs. La laïcisation, en revanche, concerne avant tout la place et le rôle social de la religion dans le champ

---

<sup>5</sup> Yves de Lassus, « *Connaissance élémentaire de la laïcité* », Action Familiale et Scolaire, 2009, p.12, <http://afs.e-catho.com/>

institutionnel, la diversification et les mutations sociales de ce champ en relation avec l'État et le politique<sup>6</sup>. »

D'où l'on peut conclure que le « laïcisme » (ou laïcité radicale), n'est rien d'autre que la tentative du pouvoir politique d'achever le processus de sécularisation sociale propre à la modernité par voie de contrainte institutionnelle et légale, là où la simple « laïcité » en reste à la séparation de l'Église et de l'État, dont le caractère non-confessionnel et la neutralité face aux religions constitue la garantie de la liberté de conscience individuelle (ainsi que du libre exercice communautaire des cultes qui en découle), principe essentiel du libéralisme, qui disjoint arbitrairement vérité et liberté, et sépare le bien particulier du bien commun. Liberté dont Grégoire XVI parlait en ces termes :

« De cette source empoisonnée de l'indifférentisme, découle cette maxime fautive et absurde ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ; erreur des plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie cette liberté absolue et sans frein des opinions qui, pour la ruine de l'Église et de l'État, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes, par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter comme avantageuse à la religion<sup>7</sup>. »

## 2. ORIGINE DU CONCEPT DE LAÏCITÉ.

Il n'est pas chose aisée de trouver des commencements absolus en matière historique. Grâce à la Révélation, l'origine lointaine peut néanmoins être identifiée avec certitude, puisqu'il s'agit de la rébellion d'Adam au Paradis, qui, sous l'influence du Père du Mensonge, crut bon de chercher son bonheur en ignorant le commandement divin. Sur un plan

---

<sup>6</sup> Jean Baubérot, « *Sécularisation et laïcité* », 2004,

<http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com/>

<sup>7</sup> Encyclique *Mirari vos*, 1832,

<http://www.laportelatine.org/bibliotheque/encycliques/GregoireXVI/MirariVos.php>

TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Définitions : laïcité et laïcisme. ....</b>	<b>3</b>
<b>2. Origine du concept de laïcité. ....</b>	<b>6</b>
I. La querelle de Rome avec l'Empire.....	7
II. Le gallicanisme.....	8
III. Les théoriciens médiévaux.....	8
IV. La Renaissance. ....	9
V. La Réforme.....	9
VI. Les « Philosophes ».....	10
<b>3. La laïcité en action.....</b>	<b>11</b>
a - 1789-1814 : naissance de la laïcité.....	12
b - Le laïcisme de la Troisième République .....	17
<b>4. L'Église « conciliaire » adopte le principe de laïcité.....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe : François et la laïcité de l'État.....</b>	<b>24</b>